

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

AVIS AU PUBLIC

Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Tollevast

Par arrêté n°A38_2021 en date du 4 novembre 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU de Tollevast ayant pour objet la création d'un sous-secteur indicé p sur les parcelles Ux situées en partie Sud du secteur « Les Jouannes » afin d'étendre leur champ d'application aux « Constructions et installations nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif ».

Par délibération n°DEL2022_097 en date du 28 juin 2022, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a défini les modalités de la mise à disposition du public du projet de la modification simplifiée n°3 du PLU de Tollevast.

La période de mise à disposition du dossier s'effectuera durant 33 jours consécutifs, soit du lundi 19 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus. Durant cette période, le dossier de modification et le registre seront mis à disposition du public aux adresses suivantes à leurs horaires habituels d'ouverture :

- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Hôtel Atlantique – Boulevard Felix Amiot, BP 60250, 50102 Cherbourg-en-Cotentin :
- En mairie de Tollevast, 4 Le Bourg, 50470 Tollevast
- Par voie électronique, le lien sera précisé sur le site internet de la communauté d'agglomération <http://www.lecotentin.fr>.
- Les observations éventuelles peuvent aussi être adressées par courrier à la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Des informations relatives au projet de modification simplifiée peuvent être demandées auprès de la direction Urbanisme et Foncier de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – 02.33.88.15.92 – urbanisme@lecotentin.fr

Cet avis est :

- Affiché au siège administratif de la Communauté d'agglomération du Cotentin et affiché en mairie de Tollevast, aux adresses mentionnées ci-dessus,
- Publié sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Cotentin : www.lecotentin.fr

Le Président,

David MARGUERITTE